

Compte rendu de la réunion du 27 juillet 2015

Présents : 8

Absents excusés : Carole Roche – Isabelle Vialle – Marie Paule Maligne – Grégory Pascarel – Jean Jacques Sans- Edouard Martinaud – Frédéric Prodel.

Secrétaire de séance : Evelyne BOYER

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Choix des entreprises pour restauration église : 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offres qui concerne les trois premières tranches des travaux sur 3 ans. Les propositions sont légèrement en dessous des prévisions établies par l'architecte. Les entreprises retenues sont :

-maçonnerie : SOCOBA : 114 099,17 € HT

- couverture, charpente : CAMBLONG (Trélissac) : 49 810,27 € HT

- menuiseries : DUPLOUY (Val de Cère) : 14 897 € HT

Total : 178 806,44 € HT + imprévus = 196 687,08 € HT.

Emprunt église : les travaux de l'église sont subventionnés à 65% mais la commune doit faire l'avance et payer les entreprises avant de pouvoir percevoir les subventions et le retour de TVA. Le conseil décide de faire un emprunt de 120 000 € pour financer ces travaux sur les 3 prochaines années. Des propositions ont été faites par 3 banques : Crédit Agricole – Caisse d'Epargne – Banque Postale. Après avoir pris connaissance de ces propositions : durée 15 ou 20 ans et remboursement annuel, semestriel ou trimestriel, le conseil décide de contractualiser avec le Crédit Agricole : durée 15 ans – taux 2,35%.

Convention avec la CABB pour l'accueil péri-scolaire : jusqu'à présent, la CABB mettait gratuitement à disposition des communes, du personnel de l'ALSH pour encadrer les enfants pendant les activités péri-scolaires. A partir de la rentrée de septembre, la commune, si elle accepte, devra rembourser à la CABB les interventions des animatrices. Après réorganisation des services à la cantine, le Maire propose de ne pas faire appel à la CABB pour les animatrices (le personnel communal suffira) mais va demander de laisser l'utilisation du bâtiment – garderie, gracieusement à la commune. L'entretien des extérieurs et des locaux est déjà assuré par le personnel communal. Accord du conseil.

Achat terrain Rossignol : le terrain est situé route de St Bonnet derrière le garage Darlavoix. Les propriétaires ont fait une proposition (estimation 5 000 €). La commune pourrait l'acheter et y créer, à l'avenir, un parking. Le conseil donne son accord pour cet achat qui pourrait être subventionné à 20% par le CG dans le cadre « réserve foncière ».

Participation exceptionnelle à l'Instance de gérontologie : Le Maire donne les explications concernant la demande de versement d'une subvention d'un euro supplémentaire/habitant pour couvrir le déficit existant. Le conseil se pose beaucoup de questions au sujet de ce service indispensable pour nos personnes âgées. Il décide de reporter sa réponse après la prochaine réunion, en septembre et demande la présence de Mr le Président de l'Instance à cette réunion.

Modification de la rémunération d'un agent : Cette personne en CDD est actuellement à l'échelon 3 ; Le conseil donne son accord pour un changement à l'échelon supérieur.

Pas de questions diverses.